



## loyers impayés et expulsion

Par **diane075**, le **23/08/2009** à **23:21**

Bonjour je suis actuellement locataire d'un meuble paris 30m<sup>2</sup> 950€ . j'ai toujours payé mes loyers, pourtant ma proprio et moi nous avons connus quelques problèmes en lui demandant de réparer les fenêtres (quand il pleuvait dehors il pleuvait dedans) elle n'a pas beaucoup apprécié et pour me virer elle a menti disant que je ne payais pas. bref, nous en sommes arrivés au tribunal et j'ai eu gain de cause. Pour me "remercier" elle a souscrit une assurance en mon nom chez edf pour que certains travaux soient moins chers pour elle mais c'était à moi de payer. j'ai résilié. ensuite, elle a téléphoné à la caf et a déclaré que je ne payais pas mes loyers, bref ils m'ont enlevé l'apl. je n'avais plus de travail, cela était donc impératif pour moi! après avoir eu des problèmes bancaires j'ai donc cessé de payer mon loyer. je lui ai fait un courrier à r pour quelle me rétablisse l'apl. en vain, elle est sourde d'oreille, son petit ami est huissier de justice. en combien de temps peut-elle me virer et comment? car sur un courrier elle m'a dit qu'elle voulait me virer, je suis seul avec un enfant de presque 7 ans et j'aimerais tout résoudre mais je touche le rmi et elle n'est pas très sympa. je continue de lui verser une petite partie du loyer, mais pas dans sa totalité. quels sont mes droits, et quels sont les siens? peut-on m'expulser du jour au lendemain? sans avertissement? sans jugement?  
merci à vous